

En la présence des Notaires
Publics pour la Province du
Bas Canada, et soussigné
Est comparu le Sieur Ignace
Duquet Cultivateur, demeurant
en la Paroisse St Charles - Le
quel a reconnu, déclaré et
confessé devoir d'une manière
légitime, au Sieur Michel
Fanguay, Marchand de la
Paroisse St Michel, a ce aussy
présent et acceptant, la somme
de cinq cents livres de vingt sols
chaque, pour valeur reçue
par le dit Ignace Duquet, Dé-
biteur, en deux paquets de Bœufs,
dont il est content & satisfait

La quelle dite somme
de cinq cents livres, le dit
Ignace Duquet, Débiteur,
promet & s'oblige payer et
rembourser au dit Sieur Mi-
chel Fanguay, créancier,
d'ici en six ans, avec l'intérêt
légal de six par cent, le quel
sera

Sera payable annuellement
Et pour surte de la
sussite somme de Cinq cents
lires, le dit Ignace Duquette
Debitur, a par ces presentes
affecte, Oblige & hypothecue
tous ses biens Immovables,
presents et futurs.

Elisant Domicile
en sa demeure actuelle & sus dite,
pour l'execution de cet acte, au
quel lieu &c. Car ainsi &c.

Fait et Passé
en la dite Paroisse St. Michel,
en l'Etude de Mr. Barthelomy
Paulot, l'un des dits Notaires,
le vingt deuxieme jour d'Octobre
en l'année mil huit cent trente
Six. Et le dit Ignace Duquette
a declare ne savoir écrire ni
signer de ce requis par les dits
Notaires qui ont signe avec,
le dit Meur Janguay, apres
lecture faite.

Signé

Signé a la minute & enuie en
la dite Etude, Michel Janguay
Not. J. Roy &c. et du sousigné

M. Janguay
Not.

Reçu de Monsieur Ignace Duquette la somme
de cinq cent livres de vingt sols avec les interets
Pour Valeur reçue dont Quittance pour le
montant de la dite obligation.
Saint Michel le cinq juillet 1846
Michel Janguay.

22 Octobre 1836

Navigation

par

Signes Duquells

Jeune

de New York

Samway

premier opie

St. Louis
No. 100